

**ANNEXES AUX TARIFS DE RESTAURATION ET D'INTERNAT ET REGLEMENTS ASSOCIES
ANNEE SCOLAIRE 2023 -2024**

Annexe 1 : Tarification restauration des apprenants demi-pensionnaires (lycéens , post-bac scolarisés dans l'établissement, collégiens)

Nombre de repas/semaine	Rappel tarif annuel sur période 1er janvier 2023 - 31 aout 2023	Tarif année scolaire 2023-2024			
	Tarif forfait	Tarif forfait	prix journalier (pour information)	nombre de jours/repas à l'année (pour information)	% d'abattement par rapport au ticket élève
7 *	876,96 €	957,60 €	3,80 €	252	-20%
6 * *	751,68 €	820,80 €	3,80 €	216	-20%
5	626,40 €	684,00 €	3,80 €	180	-20%
4	532,80 €	581,76 €	4,04 €	144	-15%
3	423,36 €	462,24 €	4,28 €	108	-10%
2	297,36 €	324,72 €	4,51 €	72	-5%
1	156,60 €	171,00 €	4,75 €	36	0%
externe/élève au ticket ***	4,35 €	4,75 €	4,75 €	-	<i>Tarif pivot</i>

* 7 repas/semaine : appliqué pour les établissements servant 5 ou 6 repas semaine (déjeuner) + 1 ou 2 repas du soir pour les élèves DP ayant des TP (notamment dans les lycées hôteliers)

** 6 repas/semaine : appliqué pour les établissements servant 5 ou 6 repas semaine (déjeuner) ou 5 repas + éventuellement 1 repas du soir pour les élèves DP ayant un TP (notamment dans les lycées hôteliers)

*** externe/élèves au ticket : concerne les lycéens et post bac de l'établissement déjeunant occasionnellement, les élèves collégiens en immersion (hors cités scolaires gérées par la Région), les lycéens en stage (PFMP) qui sont externes dans leur établissement d'origine